

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Délibération 39328-2023-37**

**Séance du 9 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vendredi 9 juin à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 2 juin 2023 qui a été adressée par mail le 2 juin 2023.

**Présents** : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Yann ROTA, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Céline COLAS, Yann PATULA (9)

**Excusé** : Cédric CHARRIERE donne pouvoir à Isabelle TISSOT (1)

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Date de convocation** : 02/06/2023

**Nombre de membres présents** : 9

**Date de l'affichage** :

**Nombre de membres votants** : 9 + 1 = 10

**Secrétaire de séance** : Maxime BALLAUD

**Objet** : : désignation du délégué et des suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin qui sont Messieurs CERUTTI Gilbert et JANIER-DUBRY Thierry et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs BALLAUD Maxime et MONOT Bertrand. La présidence du bureau est assurée par TISSOT Isabelle.

**Élection du délégué**

Les candidatures enregistrées sont : Mme TISSOT Isabelle, Messieurs BALLAUD Maxime, CERUTTI Gilbert et Yann PATULA

Mme la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Mme TISSOT Isabelle a obtenu 9 voix ce qui correspond à la majorité absolue, elle est donc proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

**Élection des délégués suppléants**

Les candidatures enregistrées sont : BALLAUD Maxime, PATULA Yann et CERUTTI Gilbert

Mme la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des trois délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10

- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. BALLAUD Maxime : 9 voix
- M. PATULA Yann : 8 voix
- M. CERUTTI Gilbert : 7 voix

Ayant obtenu la majorité absolue ils sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales dans l'ordre ci-dessus.

Ainsi délibéré le 9 juin 2023, pour expédition conforme.

**Délibération 39328-2023-37 adoptée à l'unanimité**

Le secrétaire de séance,  
Maxime BALLAUD



Le Maire,  
Isabelle TISSOT

